

Québec, le 13 septembre 2017

Monsieur Pierre Baril
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Le 31 août 2017, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), je donnais mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une audience publique concernant le projet d'exploitation d'un gisement de graphite naturel du Lac Guéret par Mason Graphite inc. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

Le mandat du Bureau devait débuter le 25 septembre 2017. Toutefois, la requête d'audience publique a été retirée le 11 septembre 2017. Conséquemment, je vous avise que je retire le mandat d'audience publique que j'ai donné au BAPE relativement à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DAVID HEURTEL

p. j.